



Assemblée générale

Distri.
GENERALE

A/46/759
10 décembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
Point 120 de l'ordre du jour

**FINANCEMENT DE LA MISSION DE VERIFICATION DES NATIONS UNIES
EN ANGOLA**

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 4	3
II. ETAT DES CONTRIBUTIONS	5	4
III. DEPENSES DE L'UNAVEM POUR LA PERIODE ALLANT DU 3 JANVIER 1989 AU 2 JANVIER 1991	6	4
IV. RAPPORT SUR L'EXECUTION DU BUDGET DE L'UNAVEM POUR LA PERIODE ALLANT DU 3 JANVIER AU 2 AOUT 1991	7 - 8	4
V. ECOULEMENT DES BIENS DE L'UNAVEM	9 - 10	5
VI. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	11	5
VII. RAPPORT SUR L'EXECUTION DU BUDGET DE L'UNAVEM II POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er JUIN AU 31 DECEMBRE 1991	12	5
VIII. PREVISIONS DE DEPENSES REVISEES DE L'UNAVEM II POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er JANVIER AU 31 OCTOBRE 1992	13	6
IX. OBSERVATIONS	14	6
X. MESURES QUE L'ASSEMBLEE GENERALE DEVRAIT PRENDRE A SA QUARANTE-SIXIEME SESSION	15	6

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
ANNEXES	
I. Rapport sur l'exécution du budget pour la période allant du 3 janvier au 2 avril 1991	7
II. Rapport sur l'exécution du budget pour la période allant du 1er juin au 31 décembre 1991	10
III. Renseignements complémentaires concernant le rapport sur l'exécution du budget pour la période allant du 1er juin au 31 décembre 1991	15
IV. Répartition du personnel civil et militaire et des gros matériels (groupes électrogènes et matériel de transport et de communication) par emplacement au 30 novembre 1991	19
V. Prévisions de dépenses révisées pour la période allant du 1er janvier au 31 octobre 1992 - Etat récapitulatif	21
VI. Renseignements complémentaires concernant les prévisions de dépenses révisées de l'UNAVEM II pour la période allant du 1er janvier au 31 octobre 1992	24

I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 626 (1988) du 20 novembre 1988, le Conseil de sécurité a décidé de constituer la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM) pour une période de 31 mois commençant le 3 janvier 1989. Par la suite, l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant total brut de 19 401 300 dollars (montant net : 18 802 300 dollars) pour les opérations de l'UNAVEM, selon l'échelonnement suivant :

<u>Résolution No</u>	<u>Période</u>	<u>Montant brut</u>	<u>Montant net</u>
(En milliers de dollars des Etats-Unis)			
43/231 du 16 févr. 1989	Du 3 janv. 1989 au 2 janv. 1990	9 193,0	8 962,0
44/190 du 21 déc. 1989	Du 3 janv. 1990 au 2 janv. 1991	5 826,4	5 616,4
45/246 du 21 déc. 1990	Du 3 janv. 1991 au 2 août 1991	4 381,9	4 223,9
	Total	19 401,3	18 802,3

2. Dans son rapport du 6 juin 1991 ^{1/}, le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité qu'au 31 mai 1991, c'est-à-dire deux mois et deux jours avant la fin de la période couverte par son mandat, l'UNAVEM s'était acquittée pleinement du mandat que lui avait confié le Conseil de sécurité.

3. Le 8 mai 1991, le Secrétaire général a été informé que le Gouvernement angolais et l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) avaient paraphé le 1er mai 1991 un ensemble de documents ^{2/} établissant les principes régissant l'instauration de la paix en Angola. Le Secrétaire général était prié de prendre des mesures pour permettre à l'ONU de participer au contrôle de l'application des accords dont étaient convenues les deux parties. Il était également prié d'informer le Conseil de sécurité de la nécessité de maintenir en place les forces de l'UNAVEM en Angola jusqu'à la tenue des élections générales qui auront lieu entre le mois de septembre et le mois de novembre 1992.

4. Dans sa résolution 696 (1991) du 30 mai 1991, le Conseil de sécurité a décidé de confier un nouveau mandat à l'UNAVEM (devenue dorénavant l'UNAVEM II) comme le Secrétaire général l'avait proposé, dans la ligne des Accords de paix concernant l'Angola, pour une période de 17 mois commençant le 1er juin 1991. Le 27 août 1991, dans sa résolution 45/269, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 49 467 000 dollars (montant net : 49 132 900 dollars) pour le fonctionnement de l'UNAVEM pour la période de sept mois allant du 1er juin au 31 décembre 1991. L'Assemblée a décidé en outre que le solde excédentaire de l'UNAVEM, d'un montant estimatif brut de 1 421 658 dollars (montant net : 1 351 258 dollars), correspondant à la période antérieure allant du 3 janvier 1989 au 31 mai 1991, serait porté au crédit des Etats Membres et déduit des contributions qui leur seraient demandées pour le financement des opérations de l'UNAVEM II pour la période allant du 1er juin au 31 décembre 1991. Le présent rapport porte sur le financement de l'UNAVEM et de l'UNAVEM II.

II. ETAT DES CONTRIBUTIONS

5. Le tableau ci-après récapitule l'état des contributions reçues et restant à recevoir, compte tenu des sommes portées au crédit des Etats Membres, au 30 novembre 1991. Comme ce tableau l'indique, il reste encore à recevoir des Etats Membres un montant total de 23 042 400 dollars, dont 823 500 dollars pour l'UNAVEM et 22 218 900 dollars pour l'UNAVEM II.

Etat des contributions au financement de l'UNAVEM depuis que la Mission a été constituée (3 janvier 1989), au 30 novembre 1991

(En milliers de dollars des Etats-Unis - chiffres arrondis)

	<u>UNAVEM</u>	<u>UNAVEM II</u>	<u>TOTAL</u>
Crédits ouverts	19 401,3	49 467,0	68 868,3
<u>A déduire</u> : sommes portées au crédit des Etats Membres	<u>(415,5)</u>	<u>(1 605,3)</u>	<u>(2 020,8)</u>
Montants répartis entre les Etats Membres	<u>18 985,8</u>	<u>47 861,7</u>	<u>66 847,5</u>
Contributions reçues	<u>18 162,3</u>	<u>25 642,8</u>	<u>43 805,1</u>
Solde restant à recevoir	<u><u>823,5</u></u>	<u><u>22 218 9</u></u>	<u><u>23 042,4</u></u>

III. DEPENSES DE L'UNAVEM POUR LA PERIODE ALLANT DU
3 JANVIER 1989 AU 2 JANVIER 1991

6. Le Secrétaire général avait signalé l'an dernier (document A/45/718, par. 6 et annexe I) que, sur les ressources fournies à l'UNAVEM entre le 3 janvier 1989 et le 2 janvier 1991, il restait un solde inutilisé d'un montant brut de 1 million de dollars (montant net : 949 500 dollars). Ce solde, ajusté au 30 novembre 1991, est maintenant estimé à un montant brut de 929 800 dollars (montant net : 894 900 dollars). La principale raison de cette diminution, qui représente un montant brut de 70 200 dollars (montant net : 54 600 dollars) est la présentation tardive de demandes de paiement (traitements et dépenses communes de personnel) afférentes à deux agents des services généraux recrutés sur le plan international qui étaient affectés à l'UNAVEM à titre temporaire.

IV. RAPPORT SUR L'EXECUTION DU BUDGET DE L'UNAVEM POUR
LA PERIODE ALLANT DU 3 JANVIER AU 2 AOUT 1991

7. L'annexe I récapitule les crédits initialement ouverts pour l'UNAVEM pour la période allant du 3 janvier au 2 août 1991, ainsi que les dépenses correspondantes. Comme l'indique cette annexe, on prévoit pour cette période un solde inutilisé d'un montant brut de 1 528 800 dollars (montant net : 1 475 600 dollars). Les économies escomptées sont dues essentiellement au fait que l'UNAVEM a mis fin à ses opérations le 31 mai 1991, c'est-à-dire avant la date prévue. Les biens de la Mission sont restés sur place pour que l'UNAVEM II puisse les utiliser, évitant ainsi des frais de mise en route.

8. Comme il a été indiqué au paragraphe 2, l'UNAVEM a terminé ses opérations le 31 mai 1991, alors que la période pour laquelle des crédits avaient été ouverts allait jusqu'au 2 août 1991 compris. Les économies réalisées de ce fait, ventilées par rubrique à l'annexe I, se montent à 1 551 100 dollars. Elles sont partiellement compensées par un léger dépassement (22 300 dollars), ce qui les ramène à un montant brut total de 1 528 800 dollars (montant net : 1 475 600 dollars).

V. ECOULEMENT DES BIENS DE L'UNAVEM

9. Sur la base du rapport du 16 novembre 1990 sur l'exécution du budget de l'UNAVEM (A/45/718), l'Assemblée générale, dans sa résolution 45/246, a approuvé la proposition tendant à ce que le matériel répondant aux normes établies, jugé compatible avec du matériel existant ou pouvant servir à de futures opérations de maintien de la paix, soit gardé en réserve lorsque le mandat de la Mission prendrait fin. Lorsque du matériel serait prélevé sur le stock de réserve, le montant correspondant serait crédité au compte spécial de l'UNAVEM. Les articles qui ne répondraient pas à ces critères seraient vendus sur place.

10. Compte tenu du nouveau mandat de l'UNAVEM II, le matériel en question est resté sur place et il en a été tenu compte lors de l'établissement des prévisions de dépenses de l'UNAVEM II. Un rapport complet sur l'écoulement des biens sera présenté au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à l'Assemblée générale lors de sa quarante-septième session.

VI. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

11. Au paragraphe 10 de sa résolution 45/269, l'Assemblée générale a invité les Etats Membres à fournir des contributions volontaires à l'UNAVEM II, tant en espèces que sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. Pendant la période considérée, le Gouvernement suisse a continué à offrir des services aériens de rapatriement sanitaire pour les membres de la Mission qui seraient blessés ou tomberaient malades dans l'exercice de leurs fonctions, en tant que de besoin. La Mission n'a pas recouru à ces services au cours de la période terminée le 31 octobre 1991.

VII. RAPPORT SUR L'EXECUTION DU BUDGET DE L'UNAVEM II POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er JUIN AU 31 DECEMBRE 1991

12. L'annexe II récapitule, par rubrique, les crédits initialement ouverts pour l'UNAVEM II pour la période allant du 1er juin au 31 décembre 1991, ainsi que les dépenses correspondantes. On notera qu'au 30 novembre 1991, on prévoyait pour cette période un solde inutilisé d'un montant brut de 6 900 dollars (montant net : 2 000 dollars). L'annexe III donne des renseignements complémentaires détaillés sur les dépenses inscrites à chaque rubrique, tandis que l'annexe IV fait apparaître la structure de l'opération, par unité et par emplacement en indiquant la répartition du personnel civil et militaire et des gros matériels (groupes électrogènes, matériel de transport et matériel de transmissions).

VIII. PREVISIONS DE DEPENSES REVISEES DE L'UNAVEM II POUR
LA PERIODE ALLANT DU 1er JANVIER AU 31 OCTOBRE 1992

13. Les prévisions de dépenses révisées pour la période restante de 10 mois allant du 1er janvier au 31 octobre 1992 représentent un montant brut de 53 595 900 dollars (montant net : 52 577 500 dollars), soit une réduction d'un montant brut de 9 854 600 dollars (montant net : 10 149 000 dollars) par rapport aux prévisions initiales qui figuraient dans le document A/45/1028. Les prévisions révisées sont présentées dans l'annexe V et des renseignements complémentaires sont donnés dans l'annexe VI. Il n'a pas été prévu de ressources pour les coûts afférents à la liquidation de la Mission à la fin de la période couverte par le présent mandat.

IX. OBSERVATIONS

14. Comme il est indiqué plus haut au paragraphe 5, au 30 novembre 1991, un montant de 23 042 400 dollars représentant les contributions dues au titre de l'UNAVEM (823 500 dollars) et de l'UNAVEM II (22 218 900 dollars) pour la période allant de la constitution de la Mission jusqu'au 31 décembre 1991 n'avait pas encore été acquitté. Compte tenu des dépenses déjà comptabilisées et de celles actuellement prévues jusqu'au 31 décembre 1991, on estime à ce stade que, si les contributions restant dues ne sont pas reçues d'ici là, le compte spécial de l'UNAVEM II fera apparaître un déficit de trésorerie d'environ 21 314 500 dollars. On trouvera à l'annexe IX B des chiffres plus détaillés concernant ce déficit. Cela étant, le Secrétaire général recommande qu'aucune décision ne soit prise à ce stade en ce qui concerne le solde inutilisé prévu, d'un montant net de 1 021 200 dollars (annexe IX A, rubrique IV) ainsi que les intérêts créditeurs et recettes diverses, estimés à un montant net de 443 100 dollars [annexe IX B, rubrique 1 b)], et que ces montants restent inscrits au Compte spécial de l'UNAVEM II en attendant que soient reçues les contributions non acquittées. En outre, il demande instamment à tous les Etats Membres de verser leurs contributions intégralement et ponctuellement.

X. MESURES QUE L'ASSEMBLEE GENERALE DEVRAIT PRENDRE A SA
QUARANTE-SIXIEME SESSION

15. Pour assurer le financement de l'UNAVEM II, l'Assemblée générale devrait prendre les mesures suivantes :

a) Elle devrait ouvrir des crédits d'un montant brut de 53 595 900 dollars (montant net : 52 577 500 dollars) pour financer les opérations de l'UNAVEM II pendant la période allant du 1er janvier au 31 octobre 1992, et répartir ce montant entre les Etats Membres;

b) Elle devrait décider de garder inscrit au Compte spécial de l'UNAVEM II le solde inutilisé des crédits ouverts ainsi que les intérêts créditeurs et recettes accessoires, eu égard au montant des contributions non acquittées.

Notes

1/ S/22678.

2/ S/22609.

ANNEXE I

Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM)

Rapport sur l'exécution du budget pour la période allant
 du 3 janvier au 2 avril 1991

Etat récapitulatif

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>Crédits initialement ouverts</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Economies/ (dépassements)</u>
1. <u>Observateurs militaires</u>			
a) Indemnités de subsistance (missions)	1 720,0	1 197,6	522,4
b) Frais de voyage	252,1	62,6	189,5
c) Indemnités d'habillement	6,1	6,1	-
	<u>1 978,2</u>	<u>1 266,3</u>	<u>711,9</u>
2. <u>Personnel civil</u>			
a) Traitements du personnel recruté sur le plan international	478,2	248,9	229,3
b) Traitements du personnel recruté sur le plan local	90,0	52,9	37,1
c) Dépenses communes de personnel	400,0	300,7	99,3
d) Indemnités de subsistance (missions)	571,1	362,6	208,5
e) Frais de voyage	12,0	10,4	1,6
	<u>1 551,3</u>	<u>975,5</u>	<u>575,8</u>

	<u>Crédits initialement ouverts</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Economies/ (dépassements)</u>
3. <u>Location et entretien de locaux</u>			
a) Location de locaux	216,0	216,0	-
b) Entretien des locaux	6,0	-	6,0
c) Eclairage, chauffage, énergie et eau	2,4	0,5	1,9
d) Produits d'entretien	2,0	2,9	(0,9)
	<u>226,4</u>	<u>219,4</u>	<u>7,0</u>
4. <u>Achat et entretien de matériel de transport</u>			
a) Pièces de rechange pour les véhicules	26,0	24,6	1,4
b) Carburants et lubrifiants	80,0	87,4	(7,4)
c) Matériel de réparation des véhicules	2,0	0,9	1,1
d) Assurance des véhicules	7,0	3,6	3,4
	<u>115,0</u>	<u>116,5</u>	<u>(1,5)</u>
5. <u>Achat de matériel et de services de communications</u>			
a) Groupes électrogènes	4,0	-	4,0
b) Matériel d'entretien et de réparation	3,0	-	3,0
c) Fournitures et pièces de rechange pour les systèmes de communications	20,0	31,8	(11,8)
d) Téléphone, télex, location de boîtes postales et valise diplomatique	21,0	9,8	11,2
	<u>48,0</u>	<u>41,6</u>	<u>6,4</u>

	<u>Crédits initialement ouverts</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Economies/ (dépassements)</u>
5. <u>Achat d'autres matériels</u>			
Mobilier et matériel de bureau	3,0	0,6	2,4
7. <u>Fournitures et services</u>			
a) Vérification externe des comptes	5,0	5,0	-
b) Dépenses de représentation	2,0	-	2,0
c) Services divers	7,6	9,8	(2,2)
d) Fournitures et services médicaux	15,0	8,8	6,2
e) Fournitures de bureau	5,0	0,6	4,4
f) Abonnements	2,4	0,4	2,0
g) Uniformes et fournitures diverses	5,0	0,7	4,3
	<u>42,0</u>	<u>25,3</u>	<u>16,7</u>
8. <u>Fret et camionnage</u>	<u>160,0</u>	<u>3,1</u>	<u>156,9</u>
9. <u>Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité</u>	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>	<u>-</u>
10. <u>Contributions du personnel</u>	<u>158,0</u>	<u>104,8</u>	<u>53,2</u>
Total, lignes 1 à 10	<u>4 381,9</u>	<u>2 853,1</u>	<u>1 528,8</u>
11. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	<u>(158,0)</u>	<u>(104,8)</u>	<u>(53,2)</u>
Montant net des dépenses	<u>4 223,9</u>	<u>2 748,3</u>	<u>1 475,6</u>

ANNEXE II

Deuxième mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II)

Rapport sur l'exécution du budget pour la période allant du
 1er juin au 31 décembre 1991

Etat récapitulatif

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>Crédits initialement ouverts</u>	<u>Dépenses prévues</u>	<u>Economies/ dépassements prévus</u>
1. <u>Observateurs militaires</u>			
a) Indemnités de subsistance (missions)	6 135,6	5 700,8	434,8
b) Frais de voyage	1 044,0	1 256,1	(212,1)
c) Indemnités d'habillement	37,4	36,4	1,0
	<u>7 217,0</u>	<u>6 993,3</u>	<u>223,7</u>
2. <u>Dépenses afférentes au personnel civil</u>			
a) <u>Inspecteurs civils de la police</u>			
i) Indemnités de subsistance (missions)	1 337,4	959,0	378,4
ii) Frais de voyage	216,0	307,9	(91,9)
iii) Indemnité d'habillement	9,0	9,0	-
	<u>1 562,4</u>	<u>1 275,9</u>	<u>286,5</u>
b) <u>Personnel recruté sur le plan international et sur le plan local</u>			
i) Traitements du personnel recruté sur le plan international	1 260,2	1 009,9	250,3

	<u>Crédits initialement ouverts</u>	<u>Dépenses prévues</u>	<u>Economies/ dépassements prévus</u>
b) <u>Personnel recruté sur le plan international et sur le plan local</u> (suite)			
ii) Traitements du personnel recruté sur le plan local	417,4	399,0	18,4
iii) Dépenses communes de personnel	1 595,2	922,9	672,3
iv) Indemnités de subsistance (missions)	1 484,5	1 285,5	199,0
v) Frais de voyage	60,0	64,4	(4,4)
	<u>4 817,3</u>	<u>3 681,7</u>	<u>1 135,6</u>
3. <u>Locaux</u>			
a) Location de locaux	345,8	2 151,0	(1 805,2)
b) Entretien des locaux	156,0	60,0	96,0
c) Eclairage, chauffage, énergie et eau	101,2	20,0	81,2
d) Bâtiments préfabriqués	8 094,8	12 390,4	(4 295,6)
	<u>8 697,8</u>	<u>14 621,4</u>	<u>(5 923,6)</u>
4. <u>Matériel de transport</u>			
a) Achat de véhicules	4 495,8	4 407,6	88,2
b) Réparation et entretien des véhicules	120,0	177,2	(57,2)
c) Carburants et lubrifiants	300,0	361,2	(61,2)
d) Matériel de réparation des véhicules	60,0	30,0	30,0
e) Assurance des véhicules	20,0	36,7	(16,7)
	<u>4 995,8</u>	<u>5 012,7</u>	<u>(16,9)</u>

	<u>Crédits initialement ouverts</u>	<u>Dépenses prévues</u>	<u>Economies/ dépassements prévus</u>
5. <u>Opérations aériennes</u>			
a) <u>Hélicoptères</u>			
i) Location	10 856,4	4 126,2	6 730,2
ii) Déploiement	336,0	673,6	(337,6)
iii) Carburant	471,9	385,0	86,9
	<u>11 664,3</u>	<u>5 184,8</u>	<u>6 479,5</u>
b) <u>Avions</u>			
i) Location	2 366,6	2 930,9	(564,3)
ii) Carburant	1 030,3	1 034,0	(3,7)
	<u>3 396,9</u>	<u>3 964,9</u>	<u>(568,0)</u>
6. <u>Achat de matériel et de services de communications</u>			
a) Matériel de communication	3 016,5	3 180,0	(163,5)
b) Groupes électrogènes	143,4	1 404,3	(460,9)
c) Pièces de rechange pour groupes électrogènes	30,0	194,7	(164,7)
d) Matériel d'entretien et de réparation	121,2	81,9	39,3
e) Matériel et pièces de rechange pour les systèmes de communications	100,0	433,9	(333,9)
f) Fournitures électriques	90,0	95,0	(5,0)
g) Communications commerciales	116,8	32,3	84,5
	<u>4 417,9</u>	<u>5 422,1</u>	<u>(1 004,2)</u>

	<u>Crédits initialement ouverts</u>	<u>Dépenses prévues</u>	<u>Economies/ dépassements prévus</u>
7. <u>Achat d'autres matériels</u>			
a) Mobilier et matériel de bureau	347,0	276,5	70,5
b) Matériel destiné aux logements	230,0	188,0	42,0
c) Matériel médical	40,0	16,0	24,0
d) Réservoirs de carburant/ eau, pompes et compteurs	150,0	364,6	(214,6)
e) Matériel de purification de l'eau	115,0	55,2	59,8
f) Entretien et pièces de rechange pour "autres matériels"	20,0	46,5	(26,5)
g) Autres matériels divers	75,0	40,0	35,0
	<u>977,0</u>	<u>986,8</u>	<u>(9,8)</u>
8. <u>Fournitures et services</u>			
a) Vérification externe des comptes	-	-	-
b) Dépenses de représentation	2,0	17,0	(15,0)
c) Services contractuels	28,0	37,0	(9,0)
d) Services et examens médicaux	20,0	15,0	5,0
e) Fournitures médicales	45,0	92,9	(47,9)
f) Fournitures de bureau	63,0	31,1	31,9
g) Abonnements	8,0	0,9	7,1
h) Produits d'entretien	42,0	1,9	40,1
i) Demandes d'indemnisation et expertises	2,0	2,0	0,0

	<u>Crédits initialement ouverts</u>	<u>Dépenses prévues</u>	<u>Economies/ dépassements prévus</u>
8. <u>Fournitures et services (suite)</u>			
j) Uniformes et fournitures diverses	20,0	9,6	10,4
k) Autres fournitures et services	70,0	345,5	(275,5)
	<u>300,0</u>	<u>552,9</u>	<u>(252,9)</u>
9. <u>Fret et camionnage</u>	480,0	827,9	(347,9)
10. <u>Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité</u>	200,0	200,0	-
11. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	406,5	406,5	-
12. <u>Contributions du personnel</u>	334,1	329,2	4,9
Total, lignes 1 à 12	<u>49 467,0</u>	<u>49 460,1</u>	<u>6,9</u>
13. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(334,1)	(329,2)	(4,9)
Montant net des dépenses	<u><u>49 132,9</u></u>	<u><u>49 130,9</u></u>	<u><u>2,0</u></u>

ANNEXE III

Deuxième Mission de vérification des Nations Unies
en Angola (UNAVEM II)

Renseignements complémentaires concernant le rapport sur
l'exécution du budget pour la période allant du 1er juin
au 31 décembre 1991

	<u>Economies/ (dépassements)</u> (Dollars)
1. <u>Observateurs militaires</u>	223 700
<p>Des économies (435 800 dollars) au titre de l'indemnité de subsistance (missions) (434 800 dollars) et de l'indemnité d'habillement (1 000 dollars), dues à des retards dans le déploiement effectif du personnel militaire et médical et au non-déploiement de 10 militaires qu'il était prévu d'affecter aux opérations aériennes, sont partiellement contrebalancées par des dépenses supplémentaires au titre des frais de voyage (212 100 dollars), imputables au fait que les voyages ont coûté plus cher que prévu.</p>	
2. <u>Dépenses afférentes au personnel civil</u>	
a) <u>Inspecteurs civils de la police</u>	286 500
<p>Des économies (378 400 dollars) au titre de l'indemnité de subsistance (missions), dues à des retards dans le déploiement effectif des inspecteurs civils de la police, sont en partie contrebalancées par des dépenses supplémentaires au titre des frais de voyage (91 900 dollars) imputables au fait que les voyages ont coûté plus cher que prévu.</p>	
b) <u>Personnel recruté sur le plan international et sur le plan local</u>	1 135 600
<p>Des économies (1 140 000 dollars), dues aux vacances de poste, se répartissent entre trois rubriques, à savoir les traitements du personnel recruté sur le plan international et sur le plan local (268 700 dollars), les dépenses communes de personnel (672 300 dollars) et les indemnités de subsistance (missions) (199 000 dollars). Elles sont légèrement contrebalancées par des dépenses supplémentaires au titre des frais de voyage (4 400 dollars).</p>	

Economies/
(dépassements)
(Dollars)

3. Locaux

5 923 600

Des dépenses supplémentaires (6 100 800 dollars) pour la location de locaux et les bâtiments préfabriqués résultent de la livraison tardive desdits bâtiments. D'une part, le personnel civil et militaire a dû, en attendant, être logé à l'hôtel (1 805 200 dollars) et, d'autre part, les bâtiments préfabriqués ont coûté plus cher que prévu (4 295 600 dollars). Ces dépassements ont été partiellement compensés par des économies (177 200 dollars) au titre de l'entretien des locaux (96 000 dollars) et des frais d'éclairage, chauffage, énergie et eau (81 200 dollars).

4. Matériel de transport

(16 900)

Des dépenses supplémentaires (135 100 dollars) au titre de la réparation et de l'entretien du matériel (57 200 dollars), des carburants et lubrifiants (61 200 dollars) et de l'assurance des véhicules (16 700 dollars) sont presque entièrement compensées par des économies (118 200 dollars) au titre de l'achat de véhicules (88 200 dollars) et du matériel de réparation (30 000 dollars).

5. Opérations aériennes

a) Hélicoptères

6 479 500

Des économies (6 817 100 dollars) au titre de la location (6 730 200 dollars) et du carburant (86 900 dollars) sont partiellement contrebalancées par des dépenses supplémentaires (337 600 dollars) au titre du déploiement des appareils.

b) Avions

(568 000)

Le dépassement prévu à cette rubrique résulte de dépenses supplémentaires au titre de la location (564 300 dollars) et du carburant (3 700 dollars).

Economies/
(dépassements)
(Dollars)

6. Achat de matériel et de services de communications (1 004 200)

Des dépenses supplémentaires (1 128 000 dollars), dues à des besoins opérationnels plus importants que prévu à divers titres, à savoir le matériel (163 500 dollars), les groupes électrogènes (460 900 dollars), les pièces de rechange pour groupes électrogènes (164 700 dollars), les fournitures et pièces de rechange pour les systèmes de communications (333 900 dollars) et les fournitures électriques (5 000 dollars), sont en partie compensées par des économies (123 800 dollars) au titre du matériel d'entretien et de réparation (39 300 dollars) et des communications commerciales (84 500 dollars).

7. Achat d'autres matériels (9 800)

Des économies (231 300 dollars) au titre du mobilier et du matériel de bureau (70 500 dollars), du matériel destiné aux logements (42 000 dollars), du matériel médical (24 000 dollars), du matériel de purification de l'eau (59 800 dollars) et des autres matériels divers (35 000 dollars) sont plus que contrebalancées par des dépassements (241 100 dollars) pour les réservoirs de carburant/eau, les pompes et les compteurs (214 600 dollars) et pour l'entretien et les pièces de rechange des "autres matériels" (26 500 dollars).

8. Fournitures et services (252 900)

Une augmentation (347 400 dollars) au titre des dépenses de représentation (15 000 dollars), des services contractuels (9 000 dollars), des fournitures médicales (47 900 dollars) et des autres fournitures et services (275 500 dollars) sont en partie compensées par des économies (94 500 dollars) au titre des services et examens médicaux (5 000 dollars), des fournitures de bureau (31 900 dollars), des abonnements (7 100 dollars), des produits d'entretien (40 100 dollars) et des uniformes (10 400 dollars).

9. Fret et camionnage (347 900)

Le dépassement qui apparaît à cette rubrique tient au fait que les dépenses effectives ont été supérieures aux prévisions.

Economies/
(dépassements)
(Dollars)

10. Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité

-

Le montant prévu a été intégralement mis en réserve pour pouvoir faire face aux demandes d'indemnisation éventuelles.

11. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

-

Le montant autorisé a été viré au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

12. Contributions du personnel

4 900

On prévoit à cette rubrique une économie de 4 900 dollars.

13. Recettes provenant des contributions du personnel

(4 900)

Ce montant est la contrepartie de celui qui apparaît à la rubrique 12.

ANNEXE IV

Deuxième Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UN. TM II)

Répartition du personnel civil et militaire et des gros matériels
(groupes électrogènes et matériel de transport et de communication)
par emplacement au 30 novembre 1991

	<u>QG de la</u> <u>Mission</u>	<u>QG</u> <u>régionaux</u>	<u>Postes</u> <u>avancés</u>	<u>Total</u>
A. <u>Personnel civil et militaire</u>				
1. <u>Personnel civil</u>				
Fonctionnaires internationaux	62	7	-	69
Agents locaux	76	12	-	88
Total partiel	138	19	-	157
2. <u>Observateurs militaires</u>	33	90	224	347
3. <u>Personnel médical</u>	2	12	-	14
4. <u>Inspecteurs civils de la police</u>	10	30	50	90
Total partiel	45	132	274	451
Effectifs totaux du personnel civil et militaire	183	151	274	608
B. <u>Groupes électrogènes</u>				
5,0 KVA	-	-	20	20
10,7 KVA	9	-	66	75
36,0 KVA	5	-	54	59
55,0 KVA	1	5	-	6
170,0 KVA	9	-	-	9
255,0 KVA	2	-	-	2
Nombre total de groupes	26	5	140	171

	<u>QG de la</u> <u>Mission</u>	<u>QG</u> <u>régionaux</u>	<u>Postes</u> <u>avancés</u>	<u>Total</u>
C. <u>Matériel de transport</u>				
1. Berlins	10	-	-	10
2. Véhicules de patrouille à quatre roues motrices	22	48	117	187
3. Minibus	3	-	-	3
4. Camions marchandises	6	1	-	7
5. Fourgonnette	1	-	-	1
6. Ambulance	1	-	-	1
7. Elévateurs à fourche	1	6	-	7
8. Remorques-eau/carburant	-	24	100	124
	<u>44</u>	<u>79</u>	<u>217</u>	<u>340</u>
Nombre total de véhicules				
D. <u>Matériel de communications</u>				
1. <u>Postes stationnaires</u>				
Postes HF	1	1	54	56
Postes Om	1	1	19	21
	<u>2</u>	<u>2</u>	<u>73</u>	<u>77</u>
Total partiel				
2. <u>Postes mobiles</u>				
Postes HF	10	12	65	87
Postes Om	39	25	65	129
	<u>49</u>	<u>37</u>	<u>130</u>	<u>216</u>
Total partiel				
Nombre total d'unités de matériel de communications	<u>51</u>	<u>39</u>	<u>203</u>	<u>293</u>

ANNEXE V

Deuxième Mission de vérification des Nations Unies
 en Angola (UNAVEM II)

Prévisions de dépenses révisées pour la période allant
 du 1er janvier au 31 octobre 1992

Etat récapitulatif

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>Prévisions initiales</u>	<u>Majoration (Diminution)</u>	<u>Prévisions révisées</u>
1. <u>Observateurs militaires</u>			
a) Indemnités de subsistance (missions)	11 488,0	(97,9)	11 390,1
b) Frais de voyage	1 348,8	2 651,4	4 000,2
c) Indemnités d'habillement (uniforme)	62,4	(1,7)	60,7
	<u>12 899,2</u>	<u>2 551,8</u>	<u>15 451,0</u>
2. <u>Dépenses afférentes au personnel civil</u>			
a) <u>Inspecteurs civils de la police</u>			
i) Indemnités de subsistance (missions)	2 770,0	11,0	2 781,0
ii) Frais de voyage	345,6	302,4	648,0
iii) Indemnités d'habillement (uniforme)	15,0	-	15,0
	<u>3 130,6</u>	<u>313,4</u>	<u>3 444,0</u>
b) <u>Personnel international et personnel local</u>			
i) Traitements du personnel recruté sur le plan international	2 251,0	1 024,3	3 275,3
ii) Traitements du personnel recruté sur le plan local	771,1	(2,3)	768,8
iii) Dépenses communes de personnel	2 862,6	183,7	3 046,3
iv) Indemnités de subsistance (missions)	2 391,6	48,4	2 440,0
v) Frais de voyage	122,0	(62,0)	60,0
	<u>8 398,3</u>	<u>1 192,1</u>	<u>9 590,4</u>

	Prévisions initiales	Majoration (Diminution)	Prévisions révisées
3. Location et entretien de locaux			
a) Location de locaux	532,0	1 314,0	1 846,0
b) Entretien des locaux	120,0	-	120,0
c) Eclairage, chauffage, énergie et eau	166,0	-	166,0
	<u>818,0</u>	<u>1 314,0</u>	<u>2 132,0</u>
4. Transports terrestres			
a) Achat de véhicules	-	568,0	568,0
b) Entretien et réparation	180,0	-	180,0
c) Carburants et lubrifiants	550,0	-	550,0
d) Matériel de réparation des véhicules	30,0	-	30,0
e) Assurance des véhicules	30,4	-	30,4
	<u>790,4</u>	<u>568,0</u>	<u>1 358,4</u>
5. Opérations aériennes			
a) Hélicoptères			
i) Frais de location de base	24 110,1	(15 662,1)	8 448,0
ii) Frais de déplacement	1 290,0	(1 038,0)	252,0
iii) Carburant	943,8	-	943,8
	<u>26 343,9</u>	<u>(16 700,1)</u>	<u>9 643,8</u>
b) Avions			
i) Frais de location de base	6 700,0	-	6 700,0
ii) Carburant	1 800,6	(0,1)	1 800,5
	<u>8 500,6</u>	<u>(0,1)</u>	<u>8 500,5</u>
6. Matériel et services de communications			
a) Pièces détachées pour groupes électrogènes	66,0	202,0	268,0
b) Fournitures et pièces de rechange pour les systèmes de communications	192,0	-	192,0
c) Fournitures électriques	30,0	-	30,0
d) Services commerciaux de communications	172,6	(5,8)	166,8
	<u>460,6</u>	<u>196,2</u>	<u>656,8</u>

	<u>Prévisions initiales</u>	<u>Majoration (Diminution)</u>	<u>Prévisions révisées</u>
7. <u>Autres matériels</u>			
a) Pièces détachées et entretien : autres matériels	38,0	-	38,0
8. <u>Fournitures et services</u>			
a) Vérification externe des comptes	6,0	4,4	10,4
b) Dépenses de représentation	4,0	-	4,0
c) Services contractuels	40,0	-	40,0
d) Examens et services médicaux	40,0	-	40,0
e) Fournitures médicales	53,0	-	53,0
f) Papeterie et fournitures de bureau	60,0	-	60,0
g) Abonnements	4,0	-	4,0
h) Produits pour équipement sanitaire et nettoyage	60,0	-	60,0
i) Demandes d'indemnités et règlements	6,0	-	6,0
j) Uniformes, équipement individuel et fournitures diverses	15,0	-	15,0
k) Fournitures et services divers	80,0	220,0	300,0
	<u>368,0</u>	<u>224,4</u>	<u>592,4</u>
9. <u>Fret et camionnage</u>	65,0	-	65,0
10. <u>Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité</u>	200,0	-	200,0
11. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	713,9	101,3	815,2
12. <u>Système intégré de gestion</u>	-	90,0	90,0
13. <u>Contributions du personnel</u>	724,0	294,4	1 018,4
Total, lignes 1 à 13	<u>63 450,5</u>	<u>(9 854,6)</u>	<u>53 595,9</u>
14. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	<u>(724,0)</u>	<u>(294,4)</u>	<u>(1 018,4)</u>
Dépenses nettes	<u><u>62 726,5</u></u>	<u><u>(10 149,0)</u></u>	<u><u>52 577,5</u></u>

ANNEXE VI

Deuxième Mission de vérification des Nations Unies
en Angola (UNAVEM II)

Renseignements complémentaires concernant les prévisions
de dépenses révisées de l'UNAVEM II pour la période allant
du 1er janvier au 31 octobre 1992

I. Base de calcul des dépenses

Les dépenses à prévoir pour la période de 10 mois commençant au 1er janvier 1992 ont été estimées d'après les bases suivantes.

a) Indemnité de subsistance (missions)

Les taux de l'indemnité de subsistance (missions) pour UNAVEM II ont été révisés avec effet au 15 août 1991 : précédemment établi à 142 dollars pour les 30 premiers jours et 100 dollars par la suite, le taux est désormais de 100 dollars par jour à compter de la date d'arrivée.

b) Frais de voyage (relève) à destination et en provenance de la région de la mission

Pour les frais de voyage (relève), on a tablé sur un montant de 3 600 dollars par personne par voyage aller à destination et en provenance de la région de la mission, par vol régulier, y compris 100 kilogrammes de bagages non accompagnés et le cas échéant l'indemnité de subsistance (voyage) pour tout le personnel de la mission.

c) Dépenses afférentes au personnel civil

Les traitements et dépenses communes de personnel pour le personnel international sont calculés après déduction des contributions du personnel et sont fondés sur les taux standard de New York compte tenu du dernier reclassement aux fins de l'indemnité de poste qui a pris effet le 1er novembre 1991.

II. Ressources nécessaires

1. Observateurs militaires

(Dollars)

a) Indemnité de subsistance (missions) 11 390 100

Le montant indiqué correspond aux indemnités payables à 364 militaires (350 observateurs, 14 membres du service médical) pendant 309 jours, y compris 4 jours de chevauchement pour chaque militaire au moment de la relève. Y est également comprise une somme de 142 500 dollars correspondant au montant des indemnités de subsistance (missions) (103 500 dollars) payable à 23 militaires du génie temporairement empruntés à une ou plusieurs missions de maintien de la paix au Moyen-Orient pour une période de 45 jours ainsi que le remboursement du coût des contingents aux taux standard (39 900 dollars).

b) Frais de voyage 4 000 200

Le montant prévu doit permettre de payer 364 voyages aller et retour (pour relève) par vol régulier et 364 voyages aller par vol régulier pour le rapatriement du personnel militaire à la fin de la période de mandat. Y est également comprise une somme de 69 000 dollars pour payer 23 voyages aller par vol régulier pour l'unité du génie mentionnée ci-dessus.

c) Indemnités d'habillement 60 700

Le montant prévu correspond à l'indemnité d'habillement à raison de 200 dollars par personne et par an.

2. Inspecteurs civils de la police

a) Indemnité de subsistance (missions) 2 781 000

Le montant indiqué correspond aux indemnités de subsistance payables à 90 inspecteurs civils de la police pour 309 jours y compris 4 jours de chevauchement pour chaque inspecteur pendant la relève.

b) Frais de voyage 648 000

Le montant prévu doit permettre de payer 90 voyages aller et retour (pour relève) par vol régulier et 90 voyages aller (pour rapatriement) à la fin de la période de mandat

(Dollars)

c) Indemnités d'habillement

15 000

Le montant prévu doit permettre de verser une indemnité d'habillement à raison de 200 dollars par personne et par an.

3. Dépenses afférentes au personnel civil

Dépenses afférentes au personnel international et au personnel local

Le tableau d'effectifs de l'UNAVEM figure à l'annexe VII et fait apparaître l'adjonction d'un fonctionnaire de classe P-4 (spécialiste des questions politiques) et d'un fonctionnaire de classe P-3 (interprète-traducteur). Le calcul des dépenses de personnel pour le personnel civil figure à l'annexe VIII.

a) Traitements du personnel international

3 275 300

Les traitements des fonctionnaires recrutés sur le plan international ont été estimés sur la base des 80 postes dont le détail figure à l'annexe VIII.

b) Traitements du personnel recruté sur le plan local

768 800

Pour le calcul des traitements de 75 agents recrutés sur le plan local, on s'est basé sur les barèmes de traitements locaux applicables dans la région de la mission.

c) Dépenses communes de personnel

3 046 300

On trouvera à l'annexe VII le détail du calcul des dépenses communes de personnel. Est également comprise dans ce montant une somme destinée à payer les frais de 80 voyages aller (pour rapatriement) par vol régulier (288 000 dollars) à la fin de la période de mandat.

d) Indemnité de subsistance (missions)

2 400 000

Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de verser une indemnité de subsistance (missions) à 80 fonctionnaires internationaux pour une période de 10 mois.

(Dollars)

e) Frais de voyage 60 000

Le montant indiqué ci-dessus doit permettre de couvrir les frais de voyage du personnel entre New York et la région de la mission, soit 10 voyages aller et retour par voie aérienne au taux moyen de 6 000 dollars par voyage y compris huit jours d'indemnité de subsistance.

4. Location et entretien de locaux

a) Location de locaux 1 846 000

Le montant indiqué doit servir à continuer de payer le loyer des 17 bâtiments situés dans l'enceinte du quartier de Luanda où est installé le QG de l'UNAVEM, locaux qui servent à loger le personnel de l'UNAVEM à raison de 54 100 dollars par mois pour 10 mois (544 000 dollars). Est également comprise dans le chiffre ci-dessus une somme destinée à payer le loyer de 14 locaux supplémentaires en dehors de Luanda, à raison en moyenne de 9 300 dollars de loyer par mois et par emplacement (1 302 000 dollars).

b) Entretien des locaux 120 000

Le montant prévu servirait à payer les fournitures et services nécessaires pour l'entretien général des installations à chacun des emplacements visés dans l'ensemble de la région de la mission, à un coût estimatif de 12 000 dollars par mois.

c) Eclairage, chauffage, é ergie et eau 166 000

Le montant indiqué doit servir à payer les frais de consommation d'eau et l'électricité à Luanda, où ce chiffre est estimé à 1 600 dollars par mois pendant 10 mois (16 000 dollars) et aux quatre quartiers généraux régionaux en dehors de Luanda où le chiffre prévu est de 800 dollars par mois et par QG pour 10 mois (40 000 dollars). Est également comprise dans le chiffre ci-dessus une somme pour l'achat de mazout pour alimenter les groupes électrogènes dans les 50 zones de rassemblement et les 12 points critiques pour assurer l'alimentation en électricité du matériel de communication et des appareils électro-ménagers, à un coût estimatif de 11 000 dollars par mois pendant 10 mois (110 000 dollars).

(Dollars)

5. Transports terrestresa) Achat de véhicules

568 000

Le montant prévu doit servir à l'achat de 40 véhicules supplémentaires au coût moyen de 14 200 dollars chacun pour faire face aux besoins opérationnels d'urgence reconnus durant la phase de déploiement.

b) Réparation et entretien

180 000

Le montant prévu correspond au coût des pièces détachées pour l'entretien des véhicules, y compris les pneumatiques, les batteries d'accus et les principaux ensembles mécaniques pour le parc automobile de la mission (130 000 dollars). Est également compris dans ce chiffre le coût des réparations effectuées à l'extérieur par des entreprises privées et des travaux contractuels d'entretien (50 000 dollars).

c) Carburant et lubrifiants

550 000

Le montant demandé doit servir à l'achat d'essence, d'huile moteur et autres produits pétroliers nécessaires pour l'exploitation des véhicules.

d) Matériels d'entretien et de réparation

30 000

Le montant prévu doit servir à améliorer l'équipement des ateliers à chacun des quartiers généraux régionaux et de remplacer le matériel et les outils utilisés par ces ateliers et devenus hors d'usage.

e) Assurance

30 400

Le montant ci-dessus doit permettre d'assurer en responsabilité civile le parc de véhicules de la mission.

6. Aéronefsa) Hélicoptèresi) Frais de location de base

8 448 000

Le montant demandé doit servir à continuer de louer 12 hélicoptères civils utilitaires de taille moyenne pendant 10 mois, à raison d'un loyer mensuel fixe de 70 400 dollars par appareil, y compris 55 heures de vol au minimum par mois pour chaque hélicoptère et le logement des équipages.

(Dollars)

ii) Coût de déplacement des hélicoptères 252 000

Ce montant doit servir à payer les frais de déplacement (aller/retour) des appareils à raison de 21 000 dollars par appareil, conformément aux stipulations du contrat de location.

iii) Carburant aviation 943 800

On estime que chacun des 12 hélicoptères consommera 415 litres de carburant à l'heure (0,34 dollar le litre), soit au total 2 750 000 litres.

b) Avions

i) Frais de location de base 6 700 000

Le chiffre ci-dessus doit permettre de payer les frais de location de 3 avions civils, soit un avion de passagers, moyen tonnage, et deux avions cargo lourds pour une période de 10 mois. Le coût de la location de l'avion de passagers, moyen tonnage, tous frais compris sauf le carburant, est estimé à 2 000 dollars de l'heure à raison d'un minimum de 90 heures de vol par mois (1 800 000 dollars). Les frais de location des deux avions cargos lourds sont calculés d'après les calendriers de vol fixes, prévoyant au total 175 heures de vol par mois à un tarif horaire, tous frais compris sauf le carburant, de 2 800 dollars l'heure (4 900 000 dollars).

ii) Carburant aviation 1 800 500

On a tablé pour calculer ce chiffre sur des taux horaires de consommation de carburant de 1 040 et de 2 460 litres à l'heure, respectivement, pour l'avion de passagers, moyen tonnage, et les avions cargos lourds à 0,34 dollar le litre. On estime qu'au total il faut compter pour une période de 10 mois 8 242 000 litres de carburant aviation pour les trois avions.

7. Matériel et services de communication

a) Pièces détachées pour groupes électrogènes 268 000

Le montant ci-dessus doit servir à l'achat de pièces détachées de groupes électrogènes pour l'entretien et la réparation des groupes électrogènes de la mission.

(Dollars)

- b) Fournitures et pièces de rechange pour le système de communication 192 000

Le montant demandé sous cette rubrique correspond au coût des fournitures et pièces de rechange nécessaires à l'ensemble du matériel de communication acheté pour l'usage de la mission.

- c) Fournitures électriques 30 000

La somme indiquée correspond au coût des fournitures électriques devant servir à l'entretien et à la réparation des installations électriques dans toute la région de la mission.

- d) Services commerciaux des communications 166 800

Cette somme correspond aux postes suivants :

- i) Coût de location d'un demi-segment de transpondeur de satellite à raison de 21 250 dollars par trimestre (70 800 dollars);
- ii) Service de la valise diplomatique entre New York et Luanda estimé à 2 200 dollars par mois (22 000 dollars);
- iii) Utilisation dans certaines limites de communications par satellite commercial estimée à 1 700 dollars par mois (17 000 dollars);
- iv) Coût de location et d'utilisation de matériel téléphonique, estimé à 3 500 dollars par mois (35 000 dollars)
- v) Télégrammes, télex, affranchissements, et location de boîtes postales, au coût estimatif de 2 200 dollars par mois (22 000 dollars).

8. Achat de matériel divers

- a) Entretien/pièces détachées matériel divers 38 000

Le montant indiqué permettrait d'assurer la réparation et l'entretien du matériel de bureau et autres matériels dans l'ensemble de la zone de la Mission.

(Dollars)

9. Fournitures et services

a) Vérification des comptes 10 400

La somme prévue représente le coût des services de vérification externe des comptes.

b) Dépenses de représentation 4 000

L'objet de ce crédit est de pouvoir organiser quelques réceptions officielles à l'intention de dignitaires locaux afin d'encretenir un climat favorable au succès de la Mission.

c) Services contractuels 40 000

Cette rubrique regroupe les services d'interprétation et de traduction, les services de voirie et certains services contractuels de nettoyage.

d) Services et examens médicaux 40 000

Le montant ci-dessus couvre le coût des services médicaux et des examens médicaux de fin de mission pour les observateurs et les inspecteurs civils de la police attachés à la Mission.

e) Fournitures médicales 53 000

Le montant demandé à cette rubrique doit permettre de couvrir l'achat de médicaments, de vaccins, de comprimés antipaludiques, de pansements et de bandages pour la Mission.

f) Papeterie et fournitures de bureau 60 000

Le crédit demandé permettra de couvrir le coût des articles de papeterie et fournitures de bureau, des travaux d'impression confiés à des entreprises locales, des fournitures et matériaux pour travaux de reproduction et de traitement de données, estimé en moyenne à 6 000 dollars par mois.

g) Abonnements 4 000

Cette somme servira à l'achat de journaux, de revues, de tarifs des transports aériens, de publications juridiques et de livres de bibliothèque.

/...

(Dollars)

- h) Fournitures et produits d'assainissement et de nettoyage 60 000

Le montant indiqué servira à couvrir le coût des articles et produits de nettoyage, insecticides, eau de Javel, produits chimiques pour W.-C. et autres fournitures sanitaires à l'intention de la Mission.

- i) Demandes d'indemnités et règlements 6 000

Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des versements effectués en règlement des diverses demandes d'indemnités résultant des opérations au jour le jour de la Mission, à l'exception des recours de tiers en cas d'accident automobile, qui sont couverts par la police d'assurance-automobile.

- j) Uniformes et habillement 15 000

Le montant demandé représente le coût des équipements individuels fournis par l'ONU aux observateurs militaires et aux inspecteurs civils de la police : bérets bleus, insignes ONU, brassards, calots, foulards, uniformes pour le personnel du service mobile et les chauffeurs recrutés localement et surêtements pour mécaniciens.

- k) Autres fournitures et services 300 000

Sont prévus à cette rubrique les fournitures et services qui ne figurent pas sous d'autres rubriques, et par exemple butane pour la cuisson des aliments, y compris les bouteilles, les recharges d'oxygène et d'acétylène pour chalumeaux, les recharges pour extincteurs à incendie, les autres articles fongibles d'intendance générale et les frais bancaires.

10. Fret et camionnage 65 000

Le montant indiqué servira à couvrir les frais d'expédition, de manutention et de transit à destination et en provenance de la région de la Mission qui ne figurent pas sous d'autres rubriques.

11. Indemnités en cas de décès ou d'invalidité 200 000

L'objet de cette provision est de pouvoir verser des indemnités aux ayants droit des observateurs militaires et inspecteurs civils de la police en cas de décès, ou aux intéressés en cas d'invalidité, d'accident ou de maladie imputable à leur affectation à l'UNAVEM II.

(Dollars)

12. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix 815 200

Conformément à la nouvelle méthode de financement des postes autorisés au titre de l'appui aux opérations de maintien de la paix, il est prévu à la présente rubrique un montant correspondant à 8,5 % du total des traitements, des dépenses communes de personnel et des frais de voyage des fonctionnaires civils dans la zone de la mission.

13. Système intégré de gestion 90 000

Le montant prévu doit permettre de couvrir au prorata une part du financement pour 1992 du système intégré de gestion dont il est question dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

14. Contributions du personnel 1 018 400

Les dépenses de personnel indiquées à la rubrique 3 du budget, sont exprimées en montants nets. Le montant ci-dessus représente donc la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire le montant des contributions du personnel auquel les émoluments des fonctionnaires de l'ONU sont assujettis conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

15. Recettes provenant des contributions du personnel 1 018 400

Les traitements et émoluments des fonctionnaires de l'ONU sont soumis à retenue au titre des contributions du personnel conformément à l'article 3.3 du Règlement du personnel. Toutes les recettes provenant des contributions du personnel qui ne sont pas utilisées à d'autres fins aux termes d'une résolution de l'Assemblée générale sont portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts constitué en vertu de la résolution 973 A (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955. Le compte de chaque Membre au Fonds de péréquation est crédité au prorata de la contribution dudit Etat au budget de l'UNAVEM. Le montant des contributions du personnel qui est prévu à la rubrique 14 du présent budget est porté en recettes à la présente rubrique comme recettes provenant des contributions du personnel.

ANNEXE VII

Deuxième mission de vérification des Nations Unies en Angola

Tableau d'effectifs actuel et proposé

<u>Grades</u>	<u>Nombre de postes</u>	
	<u>Actuel</u>	<u>Proposé</u>
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>		
SSG	1	1
D-1	2	2
P-4	1	2
P-3	3	4
	<u>7</u>	<u>9</u>
<u>Agents des services généraux et autres catégories</u>		
Services généraux/Service mobile	71	71
Agents locaux	75	75
	<u>146</u>	<u>146</u>
Total général	<u>153</u>	<u>155</u>

ANNEXE VIII

Personnel civil de la deuxième Mission de vérification des Nations Unies
en Angola et dépenses connexes

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Coûts standard annuels				Coûts totaux estimatifs			
	Nombre de personnes	Mois/ personne	Traitement	Contributions du personnel	Dépenses communes de personnel	Traitement	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel
<u>7 mois</u>								
SSG	1	10	104,9	42,8	45,9	87,4	35,7	38,3
D-1	2	20	85,4	34,8	34,6	142,3	58,0	57,7
P-4	2	20	68,0	27,8	24,8	113,3	46,3	41,3
P-3	4	40	56,1	22,9	18,4	187,0	76,3	61,3
Services généraux/ Service mobile	71	710	46,4	41,8	12,8	2 745,3	2 473 2	757,3
Total partiel	80					3 275,8	2 689,5	955,9
Agents locaux	75	750	12,3	1,1	1,0	768,8	68,8	62,5
Total	155					4 044,1	2 758,3	1 018,4

ANNEXE IX

Deuxième Mission de vérification des Nations Unies
 en Angola (UNAVEM II)

A. Etat récapitulatif, au 30 novembre 1991, des ressources mises à la
 disposition de l'UNAVEM II et du coût de ses opérations pour les périodes
 de mandat se terminant le 31 décembre 1991

(En milliers de dollars des Etats-Unis arrondis
 à la centaine la plus proche)

	<u>Brut</u>	<u>Net</u>
I. <u>Ressources</u>		
a) Crédit ouvert 3 janvier 1989-2 janvier 1990	9 193,0	8 962,0
b) Crédit ouvert 1 janvier 1990-2 janvier 1991	5 826,4	5 616,4
c) Crédit ouvert 3 janvier-31 mai 1991	4 381,9	4 223,9
d) Crédit ouvert 1er juin-31 décembre 1991	49 467,0	49 132,9
Total partiel I	68 868,3	67 935,2
II. <u>Coûts de fonctionnement</u>		
a) 3 janvier 1989-2 janvier 1990	8 263,2	8 071,5
b) 3 janvier 1990-2 janvier 1991	5 826,4	5 612,0
c) 3 janvier 1990-31 mai 1991	2 853,1	2 748,3
d) 1er juin-31 décembre 1991	49 460,1	49 130,9
Total partiel II	66 402,8	65 562,7
Total I moins II	2 465,5	2 372,5
III. <u>Sommes portées au crédit des Etats Membres</u>		
1er mai-31 décembre 1991	1 421,7	1 351,3
IV. <u>Solde inutilisé</u>	1 043,8	1 021,2

B. Situation de trésorerie pour les périodes de mandat se terminant le 31 décembre 1991

(En milliers de dollars des Etats-Unis arrondis
 à la centaine la plus proche)

	<u>Brut</u>	<u>Net</u>
I. Recettes		
a) Contributions mises en recouvrement reçues (par. 5)		
UNAVEM	18 162,3	
UNAVEM II	25 642,8	
b) Intérêts créditeurs et recettes accessoires	<u>443,1</u>	<u>44 248,2</u>
II. Moins coûts nets de fonctionnement		
a) 3 janvier 1989-2 janvier 1990	8 071,5	
b) 3 janvier 1990-2 janvier 1991	5 612,0	
c) 3 janvier 1991-31 mai 1991	2 748,3	
d) 1er juin 1991-31 décembre 1991	<u>49 130,9</u>	<u>65,562,7</u>
III. Déficit de trésorerie projeté	<u><u> </u></u>	<u><u>(21 314,5)</u></u>